

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 septembre 2014**

**Objet : Plan de financement global pour les raccordements très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat (87)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf septembre, se réunit en session ordinaire, salle n°1, au Conseil Général de la Creuse à Guéret, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

*En exercice : 15*

*Présents : 8*

*Votants : 8 Pour*

**Sont présents :**

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Conseiller Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal à la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Président de l'Agglo du Grand Guéret

**Sont excusés :**

Mme Guilaine JEANNOT PAGES (et son suppléant)	Vice-Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant)	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)	Adjointe au Maire à la Ville de Limoges
Mr Michel JAULIN	Vice Président de l'Agglo de Tulle

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Dans le cadre du SDAN Pilote, au vu de l'ensemble des projets d'aménagement numérique présentés par la Communauté de Communes de Noblat, et en accord avec celle-ci, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne, les opérations suivantes sont retenues :

- Réalisation de travaux de montée en débit (MED) sur la commune de Saint-Martin-Terressus
- Réalisation d'une plaque FTTH secteur Saint-Léonard sud / Royères sud
- Fibrage de la Zone d'activité de Soumagne (Axe 2)

Le coût total de ces opérations est estimé à **1 384 426.00 € HT (dont 1 349 000 € dans le cadre de l'axe 1 et 35 426 € dans le cadre de l'axe 2)** (voir détail ci-annexé)

Il convient de prévoir plusieurs plans de financement par territoire selon la participation ou pas de l'Union Européenne. Celle-ci intervient dans la limite de 3 180 768 € sur les opérations du SDAN pilote (axe 1 + axe 2) et sur la base de 7 951 920 € HT de travaux. Elle n'intervient pas pour les travaux de FTTH.

Sur ce territoire des fonds européens ne sont pas mobilisés sur l'axe 1 ; la Région intervient alors à hauteur de 54%.

Par ailleurs, sur certains territoires, des travaux sont réalisés dans le cadre de l'axe 2 et les taux d'intervention des cofinanceurs sont alors différents. Ce territoire n'est pas concerné à ce jour.

Le fibrage de la ZA Soumagne (Axe 2) a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 2 avril 2013 (D329). Au vu de l'ancienneté de la délibération et des travaux terminés, le présent plan de financement relatif à l'axe 2 ne tient pas compte de cette opération.

Plan de financement pour les travaux FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	629 640.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	186 560.00 €	16 %
DEPARTEMENT HAUTE VIENNE	139 920.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	209 880.00€	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 000.00</b>	<b>100%</b>

Plan de financement pour les travaux de montée en débit sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat (Axe 1) :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	98 820.00 €	54 %
UNION EUROPEENNE	0	0 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	29 280.00 €	16 %
DEPARTEMENT	21 960.00 €	12 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	32 940.00 €	18 %
<b>TOTAL</b>	<b>183 000.00 €</b>	<b>100%</b>

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de Communes de Noblat.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat dans le cadre du SDAN pilote (axe 1 et axe 2 le cas échéant), avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros.

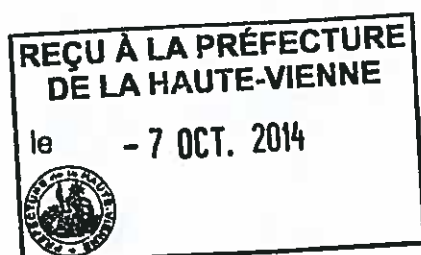
Au vu du montant prévisionnel total des travaux sur ce territoire, le seuil maximum sera demandé à la Communauté de Communes de Noblat.

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver les plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux de raccordement en très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat réalisés dans le cadre du SDAN pilote,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 29 septembre 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE

**Communauté de Communes de Noblat**

**Récapitulatif des opérations SDAN-Pilote**

<b>Priorité</b>	<b>Type Opération</b>	<b>Référence</b>	<b>Secteur</b>	<b>Cout total provisionnel</b>	<b>Commentaires</b>
Pilote	Fibrage de site	ZA Soumagne	Soumagne	35 426 €	réalisé
Pilote	MED	SPT/A02	Saint-Martin-Terressus	183 000 €	
Pilote	FTTH	87_P_12B0	St-Léonard sud + Royères sud	1 166 000 €	Ajout Royères Sud estimé à 100 k€
<b>Total Pilote</b>				<b>1 384 426 €</b>	